

Barème d'honoraires

Applicable au 15/06/2021

Honoraires sur transactions d'immeubles Calculés sur le prix de vente

Les honoraires sont à la charge de vendeur

Prix de vente jusqu'à 110 000 €	Forfait de 8 000 € TTC sur les mandats avec exclusivité
Prix de vente jusqu'à 110 000€	Forfait de 9 000 € TTC sur les mandats sans exclusivité
De 110 001 € à 190 000 €	Forfait de 10 000 € TTC sur les mandats avec exclusivité
De 110 001 € à 190 000 €	Forfait de 11 000 € TTC sur les mandats sans exclusivité
De 190 001 € à 250 000 €	Forfait de 12 000 € TTC sur les mandats avec exclusivité
De 190 001 € à 250 000 €	Forfait de 13 000 € TTC sur les mandats sans exclusivité
De 250 001 € à 350 000 €	Forfait de 13 000 € TTC sur les mandats avec exclusivité
De 250 001 € à 350 000 €	Forfait de 14 000 € TTC sur les mandats sans exclusivité
De 350 001 € à 600 000 €	Forfait de 17 000 € TTC sur les mandats avec exclusivité
De 350 001 € à 600 000 €	Forfait de 19 000 € TTC sur les mandats sans exclusivité
Supérieur à 600 001 €	Forfait de 35 000 € TTC sur les mandats avec exclusivité
Supérieur à 600 001 €	Forfait de 39 000 € TTC sur les mandats sans exclusivité
Terrain	8.5% TTC

Honoraires sur locations

	Prestations liés à la constitution du dossier, visite, rédaction du bail.		
	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Prix/m ²	12 €/m ²	10 €/m ²	8 €/m ²
Honoraires de réalisation d'état des lieux		3 € par m2 de surface habitable (toutes zones)	

(1) Liste des villes disponibles dans l'arrêté du 22 décembre 2010 - (2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2013-392 du 10 mai 2013

(3) L'ensemble ne pouvant excéder un mois de loyer charges comprises